



Formation spécialisée du 10/02/2025

Déclaration liminaire

Nous sommes réunis pour cette première formation spécialisée de l'année et nul doute que l'année débute sous les meilleurs auspices.

Les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.

En 24 minutes en moyenne, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, soit 42 438 euros.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé. Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes, équivaut au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant près de 400 ans.

Le capital est gavé de fonds publics : plus de 210 milliards d'euros sont alloués chaque année aux entreprises, sans contreparties sociales ou environnementales, sans suivi ni évaluation de leur utilisation. Les dividendes distribués explosent : plus 50 % en 5 ans. Les 500 familles les plus riches concentrent 40 % du revenu national et 60 % du patrimoine est détenu par 10 % de la population.

Et, alors que le PLFSS 2026 est le plus austéritaire depuis 40 ans, le gouvernement prépare un budget 2026 par ordonnances.

Ainsi, sous l'aiguillon des marchés financiers, du patronat et des plus fortuné·e·s, le projet de loi de finances 2026, proposé au débat de l'Assemblée nationale à partir du 12 janvier puis passé par 49-3, est une nouvelle agression contre les services publics et la Fonction publique dont les citoyen·ne·s et les usager·e·s seront les premières victimes.

L'encre de la loi de finances dite « spéciale » n'était pas encore sèche, que le gouvernement s'est empressé de limiter drastiquement, pour la plupart des ministères, les crédits à leur attribuer.

Tout est donc fait pour empêcher le financement des services publics et de la Fonction publique, ces biens communs plus que jamais nécessaires pour que les droits des citoyen·ne·s et des usager·e·s soient garantis et leurs besoins satisfaits.

Et à la DGFIP qu'en est-il ?

Les bons vœux de Mme Amélie Verdier nous donne une vision de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

Mme Verdier nous remercie pour le travail accompli. Les résultats sont très bons d'après elle. Mais de quels résultats parle-t-elle ?

Du contrôle fiscal qui stagne, faute de moyens, laissant s'échapper du pays les milliards par dizaines ? Du foncier qui croule sous le contentieux, après les ratés du tout numérique, dont GMBI ? De la gestion des collectivités locales alors que 90 % des factures ne sont pas contrôlées et les recettes de la taxe d'urbanisme ne sont toujours pas gérées ? Peut-être de l'impôt des particuliers, qui a vu ses effectifs fondre au soleil au profit des plateformes de contact qui, réclamant un appui, débordent... sur les SIP ? Ou

encore de l'impôt des professionnels où les personnels courent désespérément après les changements de pratique comme les changements de loi ? Nous pourrions continuer la litanie, dans la même veine, sur toutes les autres missions.

Mais non, rien de tout cela. Mme Verdier est contente des résultats de l'accueil dans son ensemble, alors qu'elle souligne : depuis des années, bien des usagers ont du mal à joindre l'administration par téléphone (!?!) mais cela s'arrange.

En 2026, la grande affaire sera la facturation électronique qui va concerner plus de 10 millions d'assujettis. Balayons les appréhensions des entreprises et des agents de la DGFIP face à ce bouleversement du mode de gestion, la méthode Coué est la meilleure des solutions : « *Tout le monde est derrière cet objectif* ». Les entreprises devront obligatoirement, dès septembre, être capables d'émettre l'ensemble de leur facturation par cette voie électronique et être en capacité de recevoir ces mêmes factures électroniques, qu'il s'agisse d'un autoentrepreneur ou d'une entreprise du CAC40 ! Il est donc urgent de les enjoindre à choisir une plateforme agréée. Et tant pis si les SIE sont exsangues de leurs effectifs. Les agents trouveront bien un moment pour leur présenter ce nouveau mode de gestion dont la pierre angulaire est la plateforme (privée bien sûr) puisque la privatisation des missions de service public est prônée par les gouvernements libéraux aux affaires ces dernières années. Et même s'ils sont en plein déménagement. La facturation électronique : première étape de la gestion des recettes de l'État par des intérêts privés ?

L'IA « *à la DGFIP, ça fait plus de 10 ans que c'est en place. Donc ça ne doit pas nous inquiéter...* », d'ailleurs on l'utilise déjà dans les centres de contacts et cela va être développé sur le site impôts.gouv. L'année prochaine une IA, made in DGFIP, devrait être déployée comme outil de résumé et de recherche juridique. Pour Mme Verdier, conclusion identique que pour la facturation électronique : « *Ça suscite des appréhensions, mais il ne faut pas en avoir peur...* ». Elle n'a pas ajouté qu'au moment où les PCE disparaissaient, la programmation des vérifications était de plus en plus dépendante de l'IA, que le plan cadastral, orphelin des géomètres, se transformait en produit « high-tech » (avec des erreurs « high-tech » aussi), ou encore que la mécanisation des tâches dans toutes nos missions nous faisaient craindre notre remplacement par des lignes de codes... non ! Tout cela, elle ne l'a pas dit.

Toujours dans ces vœux, il est demandé à madame la directrice comment recréer du lien et de la cohésion dans nos équipes. Elle répond : « *en étoffant nos équipes, en formant correctement tout le monde, en écoutant et en utilisant l'expérience et l'expertise des collègues travaillant sur le terrain pour améliorer les processus de travail, sans oublier de revaloriser le point d'indice injustement gelé...* » Ah non ! Pardon ! Après réécoute, elle n'a pas vraiment dit cela. En fait, c'est comme si elle découvrait la question soufflée par son service de communication et il nous semble qu'elle a buggé. Pardon, elle s'est mise à penser tout haut et s'est interrogée sur le sens du travail, jugez vous-même dans le texte : « *en se demandant comment, en fait, on est content de venir au travail le matin, ou d'allumer son ordinateur quand on est en télétravail... qu'on échange et qu'on définisse bien les valeurs de la direction générale des Finances publiques. Je me lance, mais ça ne veut pas dire que ce sera les bonnes à la fin. Nous pensons qu'il faut rappeler qu'on a des attentes en matière d'exigence, de rigueur, mais j'aime bien qu'exigence rime avec bienveillance... De temps en temps, on pourrait mettre peut-être un peu plus d'humanité, tout simplement, dans les rapports entre les collègues, pas toujours aller plus vite...* ». Si, si, c'est bien le texte qui est sur Ulysse...

En plus de ces objectifs précités, la directrice souhaite que la place des chèques dans les paiements s'amenuise, qu'on envoie l'utilisateur vers les plateformes de paiement dématérialisé. Nous lui rappelons que d'après le défenseur des droits, près de 20 % de la

population souffre d'illectronisme, le chèque demeurera donc, encore longtemps, un moyen de paiement.

Voilà pour ce que Mme Verdier a dit.

Peut-être aurait-elle dû se pencher sur le rapport de la Cour des Comptes paru qui synthétisait : « *En dépit de ces transformations* » (lois de 2018 et 2023 contre la fraude fiscale, plan gouvernemental de 2023) « *et bien qu'au cours de la même période, le volume des impôts recouvrés par la direction générale des finances publiques (DGFIP) ait progressé de plus de 44 % pour atteindre 718 Md€, le bilan des dispositifs, des initiatives et des actions déployés depuis dix ans débouche sur un constat contre-intuitif : la connaissance de l'ampleur de la fraude commise n'a pas progressé, les résultats financiers du contrôle fiscal en droits rappelés et pénalités, à hauteur de 20 Md€ en 2024, peinent à retrouver leur niveau du milieu des années 2010, et à rebours de*

l'intention affichée du législateur, la fraude fiscale n'est ni plus fréquemment, ni plus durement sanctionnée qu'il y a dix ans. »

Peut-être aurait-elle dû évoquer dans le détail la nouvelle machine à supprimer les emplois vacants qu'elle a décidé d'initier.

Il aurait également été de bon ton qu'elle apporte un éclairage sur des choses bien terre à terre comme les frais de déplacement des agents... La dernière trouvaille en date de notre administration : raboter par tous les moyens (légaux ou pas) les frais de déplacement (FDD). Certains droits acquis et dus au regard des missions ont purement et simplement disparu pour que la DG fasse des économies, peu importe si c'est au détriment des agent·e·s en rajoutant du temps de route ou de l'inconfort.

L'urgence, c'est possible et nécessaire, et oblige à d'autres choix.

Pour la CGT Finances publiques 94, il faut rompre avec l'austérité budgétaire pour financer les services publics.

Plutôt que de supprimer des milliers d'emplois d'agent·e·s, fonctionnaires et contractuel·les, il faut en créer partout où c'est nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins de la population.

Plutôt que de fermer des administrations, de supprimer des opérateurs et agences de l'État qui mettent en œuvre et évaluent les politiques publiques au plus près des territoires, il faut assumer sur l'ensemble du territoire, y compris outre-mer, des services publics de pleine compétence et de proximité.

Plutôt que d'étrangler sans cesse les collectivités territoriales et de les empêcher ainsi de financer les services publics territoriaux, d'investir dans la transition écologique (rénovation de bâtiments publics, d'écoles, etc.), de financer les associations dont les subventions ont déjà diminué de 40 % en 3 ans, il faut augmenter leurs moyens et dotations budgétaires.

Comme pour l'ensemble du salariat, les conditions de vie des agent·e·s publics doivent être significativement améliorées :

- augmentation des salaires et des traitements en revalorisant notamment le point d'indice des fonctionnaires qui ont perdu 25 % de pouvoir d'achat en dix ans,
- égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- refonte des grilles indiciaires, formation et reconnaissance des qualifications pour sortir du travail précaire,
- financement des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale. Cela passe par l'abrogation de tout jour de carence et le retour de la rémunération à 100 % des arrêts maladie.

Parce que les services publics et la Fonction publique sont notre bien commun.

Parce qu'ils sont de puissants leviers de transformation écologique et sociale et de lutte contre les inégalités,

Parce qu'ils concourent à la cohésion et à l'inclusion sociales et plus largement à la démocratie, la CGT exige des services publics et une Fonction publique au service du progrès social et de toute la société !